

## Protocole d'accord du Partenariat sur les sols alpins (AlpSP)

#### 1. Point de départ et forces de proposition

Les paysages uniques et hétérogènes de la région alpine, entres vallées et sommets, présentent un modèle de sols de petite superficie d'une grande diversité dont les multiples fonctions et propriétés(production d'une alimentation saine, régulation des inondations, régulation climatique et protection contre les risques naturels) doivent être garanties, préservées ou restaurées, pour la santé de l'écosystème et le bien-être humain. De plus, les sols alpins sont intrinsèquement vulnérables en raison de leur taux de formation limité, ce qui en fait une ressource pratiquement non renouvelable.

Le sol est un sujet transversal qui présente un réel défi pour nos différents niveaux de gouvernance actuels, de nombreux secteurs à fort impact et la communauté scientifique.

Par conséquent, la connaissance et la sensibilisation à la question des sols doivent être continuellement adaptées aux besoins et aux procédures de travail des différents secteurs concernés, « administration » (ministères, agences, municipalités), « science et éducation » (universités, instituts, écoles), « praticiens et utilisateurs » (propriétaires fonciers, agriculteurs, forestiers, ingénieurs civils, architectes, consultants), ainsi que « ONG et particuliers ». Cela complique le passage à une gestion durable des sols, rendu encore plus difficile par des menaces importantes comme l'utilisation des terres et le changement climatique.

Considérant la situation actuelle dans le domaine de la gestion des sols et les réseaux et stratégies existants, les initiateurs de l'AlpSP ont identifié le besoin d'intégrer de bonnes pratiques et une expertise axée sur les processus. Le but étant de contribuer à mieux mettre en œuvre les cadres juridiques existants, notamment le Protocole sur la conservation des sols de la Convention alpine. La gestion durable des sols étant également inscrite dans différentes stratégies mondiales, européennes et nationales, l'AlpSP propose un réseau basé sur l'adhésion volontaire qui vient compléter les réseaux et activités existants.

L'AlpSP encourage tous les acteurs et parties prenantes des secteurs liés au sol au sein de la région alpine à rejoindre son réseau et à bénéficier du fonds documentaire commun qu'il propose.

#### 2. Objectifs du partenariat alpin sur les sols

L'AlpSP se veut un réseau transnational permanent de coopération dans le domaine des sols, dont la finalité est de mutualiser et d'aborder de manière concrète les connaissances, l'expérience, la sensibilisation, l'engagement et l'intérêt pour les sols de la région alpine. L'AlpSP vise à promouvoir et à contribuer à la gestion et à la protection durables des sols dans la région alpine. Son action passe donc, en particulier, par le renforcement de la mise en œuvre du Protocole sur la protection des sols de la Convention alpine. Dans le même temps, les activités de l'AlpSP contribuent de manière forte aux objectifs du Partenariat européen sur les sols, mais sont adaptées à la situation spécifique dans la



zone alpine, aux besoins et à la nature de l'environnement alpin, aux sols alpins et aux menaces pesant sur les sols.

L'AlpSP encourage et favorise l'échange de connaissances, de savoir-faire, de données, de meilleures pratiques et d'idées entre les différents membres, notamment les propriétaires fonciers, l'administration, les experts, les décideurs, les écologistes et les organisations non gouvernementales.

Les objectifs sont affiliés aux activités de la CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes)<sup>1</sup> et de l'ESP<sup>2</sup>, une initiative régionale du GSP<sup>3</sup> organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome. L'ESP est assisté par le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne.

#### 3. Activités du partenariat alpin sur les sols

Les membres de l'AlpSP conviennent des activités et des méthodes à utiliser pour protéger et gérer durablement les sols alpins. Ils s'engagent à générer, mettre en œuvre et adapter de manière pratique les connaissances sur les sols durables, en utilisant pour cela toutes les ressources à leur disposition, tous secteurs et niveaux confondus. Le travail est guidé par les thèmes définis dans les cinq Piliers du partenariat européen sur les sols, et reste donc ouvert à d'autres sujets à venir. Les activités concrètes feront l'objet d'un examen régulier, mais les domaines d'activités suivants sont considérés comme particulièrement pertinents :

- Sensibilisation à la question des sols au niveau local et régional, en contribuant à et en bénéficiant du travail des partenariats européen et mondial sur les sols (ESP, GSP) et d'autres réseaux pertinents ;
- Amélioration de la protection des sols par le biais d'une assistance concrète et pratique apportée aux différents acteurs et parties prenantes des secteurs pertinents ;
- Renforcement de l'engagement politique et développement de systèmes de gouvernance sectoriels en vue d'une mise en œuvre plus forte de la gestion durable des sols alpins ;
- Échange de connaissances dans le domaine de la recherche appliquée et fondamentale, dans des contextes concrets et de mise en application ;
- Gestion des sols et meilleures pratiques, regroupées et traitées selon le principe des données ouvertes.

#### 4. Membres du partenariat alpin sur les sols

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.cipra.org/de/cipra/international

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://www.fao.org/global-soil-partnership/regional-partnerships/europe/fr/

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le GSP – Pourquoi un partenariat mondial sur les sols ? : <a href="http://www.fao.org/global-soil-partnership/about/why-the-partnership/fr/">http://www.fao.org/global-soil-partnership/about/why-the-partnership/fr/</a>



L'AlpSP est ouvert à toutes les institutions et parties prenantes désireuses de contribuer activement à la gestion durable des sols et à la protection des sols dans la région alpine. Toutes les institutions publiques et privées intéressées, ainsi que les particuliers, peuvent déclarer leur adhésion à l'AlpSP.

L'AlpSP rassemble des acteurs de la politique et de l'administration (gouvernements nationaux et régionaux, municipalités, agences, etc.), des sciences et de l'éducation (universités, instituts, écoles, etc.), des praticiens, propriétaires fonciers et décideurs dans tous les secteurs liés au sol (agriculture, foresterie, industrie, entreprises commerciales, aménagement du territoire, construction et exploitation minière, tourisme, conservation de la nature, des paysages et du patrimoine culturel), ainsi que des ONG et des particuliers.

#### 5. Tâches des membres du partenariat alpin sur les sols

L'AlpSP est un partenariat basé sur un engagement volontaire de tous les membres de l'AlpSP.

Les membres de l'AlpSP soutiennent et conduisent diverses activités en vue de contribuer à une meilleure gestion et protection des sols dans la région alpine.

Les membres de l'AlpSP s'efforcent d'intégrer les pratiques de protection des sols et de gestion durable des sols dans leurs activités régulières.

Les membres de l'AlpSP sont encouragés à coopérer au-delà de leurs frontières nationales, à échanger connaissances et expertises, à présenter et à diffuser de bonnes pratiques de gestion et de protection des sols, à sensibiliser aux questions pédologiques et à participer activement aux réunions annuelles de l'AlpSP.

Les membres de l'AlpSP disposent d'une expertise spécifique sur les processus de mise en œuvre et leur travail se veut avant tout pratique.

Les membres de l'AlpSP s'orientent vers les activités décrites dans les cinq Piliers du partenariat européen sur les sols (voir Tableau 1). Dans le même temps, les membres de l'AlpSP adaptent leurs activités aux besoins locaux et à leurs compétences spécifiques.

#### 6. Gouvernance du partenariat alpin sur les sols

L'AlpSP est dirigé par le Comité de pilotage de l'AlpSP composé de représentants des pays membres de l'AlpSP, idéalement par un membre de chacun des États contractants de la Convention alpine (Autriche, France, Allemagne, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse), élus par les membres de l'AlpSP. Le Comité de pilotage de l'AlpSP a pour mandat de développer et de décider de la structure organisationnelle, des statuts et du programme de travail de l'AlpSP, ainsi que d'harmoniser les activités de l'AlpSP avec les activités du Partenariat Européen pour les Sols (ESP), de la Convention Alpine et d'autres organisations similaires telles que l'Alliance européenne pour les



terres et les sols. Pour commencer, le Comité de pilotage de l'AlpSP est composé de représentants de huit partenaires et / ou observateurs du projet « Links4Soils »<sup>4</sup>.

Le Comité de pilotage de l'AlpSP est présidé par un représentant du pays élu à la présidence de l'AlpSP. La présidence est renouvelée chaque année entre les pays membres du Comité de pilotage de l'AlpSP et représente l'AlpSP. L'institution membre nommée à la présidence de l'AlpSP accepte d'accueillir et d'organiser la réunion annuelle de l'AlpSP et éventuellement d'autres événements. La nomination de la présidence de l'AlpSP et le processus électoral sont organisés par le comité de pilotage de l'AlpSP.

Le comité de pilotage et la présidence de l'AlpSP s'appuient sur un secrétariat permanent qui doit être mis en place. Ce secrétariat assure également la gestion administrative des adhésions et sert de point de contact principal.

#### 7. Participation financière

L'AlpSP étant une organisation à but non lucratif, les contributions en nature sont les bienvenues, qu'elles proviennent des membres comme de toute institution ou individu intéressés à participer au financement des réunions et des activités.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Projet Interreg « Links4Soils » sur l'espace alpin de l'UE - <a href="http://www.alpine-space.eu/projects/links4soils/en/home">https://alpinesoils.eu/soil-partnerrship/alpine-soil-partnership/</a>



# Déclaration d'adhésion au Partenariat sur les sols alpins (AlpSP)

	_, soussignés, déclarons par la présente co at sur les sols alpins et mener les activités o	
, m'engage / nous engageons à promouvoir, renforcer et soutenir la protection des sols et la gestion durable des sols au meilleur de mes / nos capacités.		
Date et lieu	Nom / Fonction	Signature
Informations de contact		
Nom du membre :		
Adresse :		
Téléphone :		
Adresse de courrier électronique :		